

Comme question de fait il affirma que le R. P. John F. Cox, s.j., autre représentant du collège, avait voté avec lui pour l'adoption des amendements à l'acte universitaire: ce que le Révérend Père fut constraint de nier par une lettre publique datée du 14 avril. De plus dans ce plaidoyer *pro domo* il décroë de l'épithète *catholique* la chaire de philosophie *latine* mentionnée plus haut. L'exactitude nous force à reconnaître que la correspondance établit que le P. Cox a voté avec lui pour l'insertion dans les minutes du Conseil Universitaire de la résolution des Catholiques de langue anglaise et pour l'établissement de la chaire de philosophie latine. *Cuique suum.*

Le même jour le Dr Barrett adressait lui aussi au R. P. Recteur la courte missive suivante:

"Dr McKenty has submitted to me your letters of February 18 and April 4, and his replies thereto. As I am in perfect accord with action taken by Dr McKenty since his appointment as a representative of St. Boniface college in the university council, I feel that I should tender my resignation with his."

Inutile d'ajouter que la résignation de l'un et de l'autre a été acceptée.

* * *

Pour résumer le tout il est bon de faire remarquer quatre choses en guise de conclusions:

1. *Le projet d'amendement à l'acte universitaire préparé par la majorité du Conseil n'a pas reçu l'approbation du Gouvernement et l'on ne peut pas encore prévoir quand la question sera réglée, attendu qu'il y a de sérieuses difficultés de la part du Gouvernement et de la part de plusieurs collèges. Manifestement les choses demeureront quelque temps encore dans le "statu quo."*

2. *Il ne saurait être question pour les Catholiques d'Université d'Etat neutre et tous doivent combattre énergiquement ce projet.*

3. *Le collège de Saint-Boniface gardera son affiliation à l'Université, à moins que, contre tout droit, on ne lui rende la position intenable particulièrement au point de vue catholique et français.*

4. *L'établissement d'un collège catholique anglais à Winnipeg est formellement autorisé depuis 1907 par S. G. Mgr l'Archevêque. Cependant les ressources pour sa construction et son entretien semblent manquer et il convient d'attendre que le site de la nouvelle Université soit choisi, afin de le placer à proximité.*

— M. l'abbé Désiré Claveloux, nouveau prêtre du diocèse passé au rite ruthène, est revenu de Galicie le 17 avril. Il est allé prêter main forte à M. l'abbé Sabourin dans la région de Sifton, Man. Un Rédemptoriste belge et trois prêtres canadiens-français sont encore en Galicie et se préparent à l'apostolat auprès des Ruthènes. Puissent-ils avoir des imitateurs ! *Messis quidem multa, operarii autem pauci.*